

REFERENTIEL DE CERTIFICATION PERIODIQUE DU CNP DE MEDECINE VASCULAIRE

Dans chacun des 4 blocs de la certification périodique, **les médecins vasculaires devront avoir validé DEUX ACTIONS**, définies pour chacune dans les attendus du CNP figurant dans le tableau du référentiel sur la période d'un cycle de certification.

INTRODUCTION

➤ LE DISPOSITIF DE CERTIFICATION PÉRIODIQUE EN BREF.

L'obligation de certification périodique est effective depuis le 1er janvier 2023 et concerne tous les médecins. Elle est inscrite dans la Loi "Ma santé 2022" et a été officialisée par l'ordonnance du 19 juillet 2021. Celle-ci précise que la certification périodique des professionnels de santé est une procédure "indépendante de tout lien d'intérêt permettant, à échéances régulières au cours de la vie professionnelle, de garantir le maintien des compétences, la qualité des pratiques professionnelles, l'actualisation et le niveau des connaissances".

Le cycle de la certification périodique est défini sur une période de 6 ans pour les médecins diplômés après le 1er janvier 2023, pour les médecins déjà diplômés à cette même date, la première période est de 9 ans.

La certification périodique est une évolution des dispositifs antérieurs (formation continue, analyse des pratiques, gestion des risques, développement professionnel continu) et reprend les éléments définis antérieurement dans les parcours des CNP pour le développement professionnel continu. Mais elle ajoute aux 2 axes fondateurs de ces parcours (amélioration des connaissances et des compétences d'une part et analyse des pratiques professionnelles et gestion des risques d'autre part) 2 nouveaux blocs : amélioration de la relation avec les patients et meilleure prise en compte de sa santé personnelle.

➤ LES QUATRE BLOCS, PILIERS DU RÉFÉRENTIEL.

Ainsi, les actions du référentiel sont réparties en 4 blocs :

Bloc 1 : "actualiser leurs connaissances et leurs compétences"

- Actualiser les connaissances fondant les pratiques et assurer qu'elles soient conformes au regard des données de la science, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des priorités de santé publique, de l'évolution des politiques de santé, des évolutions sociétales et des besoins de santé sur un territoire.
- Assurer les compétences nécessaires à l'exercice (évolution professionnelle notamment : spécialité, expertise, pratiques avancées, spécificités d'exercice...) pour les rendre conformes et adaptées à la pratique et à l'offre de soins sur un territoire.

Bloc 2 : "renforcer la qualité de leurs pratiques professionnelles"

- Garantir des pratiques conformes au regard des recommandations de bonne pratique, des référentiels qualité, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie.
- Garantir l'amélioration des pratiques sur la qualité et sécurité des soins. Les actions d'amélioration de la qualité des pratiques peuvent aussi concourir à l'élaboration ou l'actualisation de procédures/protocoles.

Bloc 3 : "améliorer la relation avec leurs patients"

- Ce bloc s'étend aux relations avec les usagers du système de santé, notamment pour les professionnels exerçant dans le champ de la promotion de la santé, de la prévention et des activités de formation.
- Assurer une relation de qualité au regard des recommandations de bonne pratique, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des droits des patients.
- Actualiser la connaissance des droits du patient, des obligations déontologiques fondant les pratiques.
- Contribuer au renforcement du dialogue, améliorer la transparence de l'information, développer l'écoute active et la bienveillance.
- Assurer une relation de qualité avec l'entourage et/ou de collaboration avec les aidants dans le respect des droits du patient.
- Faciliter la prise en compte des évolutions qui modifient la relation (niveau d'information des patients, impact des nouveaux outils numériques et nouvelles formes de prise en charge numérique...).
- Rendre le patient co-acteur de sa santé (décision médicale partagée).

Bloc 4 : "mieux prendre en compte leur santé personnelle"

- Donner, à chaque professionnel, les moyens de préserver sa santé lui permettant d'exercer une activité de qualité.
- Rendre chaque professionnel acteur attentif à son état de santé.
- Promouvoir, maintenir et améliorer l'état de sa santé.
- Prévenir les altérations de l'état de santé psychique et somatique.
- Conserver les aptitudes professionnelles.

➤ MÉTHODE D'ÉLABORATION

Les actions figurant dans le référentiel de certification du CNP de Médecine Vasculaire ont été définies par un comité scientifique désigné par le conseil d'administration (annexe). Pour ce travail, le CS du CNP de Médecine Vasculaire (Annexe 1) a pris en compte le référentiel de formation initiale pour que les spécialistes puissent définir leur parcours de certification au plus près de leur pratique réelle.

Le CNP a élaboré ce référentiel en respectant les règles de qualité scientifique, de validité méthodologique d'indépendance vis-à-vis de toute entreprise à but lucratif intervenant dans le monde de la santé. Conformément au guide méthodologique validé par le Collège de la Haute Autorité de Santé le 13 juillet 2022 et au décret n° 2024-258 du 22 mars 2024 relatif à la certification périodique, les actions inscrites dans le référentiel doivent : soit être conforme à une fiche méthode de la HAS, soit répondre à des critères de labellisation des actions par le CNP suivant les critères d'éligibilité proposés par la FSM. Ces critères sont les suivants :

- validation par un comité scientifique au sein du CNP
- action adaptée à la pratique d'un médecin de la spécialité
- action en adéquation avec une fiche-méthode HAS de référence, lorsqu'elle existe
- identification des objectifs scientifiques et pédagogiques, du contenu et des modalités de réalisation
- qualification et les compétences des concepteurs, formateurs et modérateurs mettant en œuvre les actions
- adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux actions figurant dans le référentiel
- absence de lien financier direct avec les entreprises commercialisant des produits ou services de santé à visée préventive ou thérapeutique pouvant donner lieu à prescription ou conseil auprès du patient
- déclaration publique d'intérêts des membres du comité scientifique, d'organisation et concepteurs, formateurs et modérateurs
- évaluation des actions prenant en compte les appréciations (positives ou négatives) des parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques)

Malgré tous les efforts de recensement des actions susceptibles d'intéresser les spécialistes pour leur parcours de certification, il est possible que certaines actions pertinentes aient échappé. Il est apparu important d'ouvrir une possibilité pour le spécialiste de proposer une action ne figurant pas dans la liste du référentiel. Le comité scientifique pour la certification périodique du CNP de Médecine Vasculaire devra évaluer a priori ou a posteriori ces actions "hors liste", à l'aide d'une fiche d'évaluation dédiée (en cours de validation), afin de permettre leur validation. Ces actions "hors liste", une fois validées, pourront ensuite être intégrées dans les actualisations du référentiel.

Un questionnaire d'autoévaluation des besoins de formation sera mis à la disposition des médecins vasculaires par le CNP de Médecine Vasculaire. Le but est de les inciter à réfléchir sur leurs pratiques et à identifier les besoins de maintien ou de mise à niveau de ses connaissances et compétences dans les quatre domaines du parcours de certification et donc à choisir dans le référentiel les actions les plus pertinentes pour atteindre cet objectif qualitatif.

➤ CRITÈRES DE VALIDATION - TÉLÉSERVICE 'MaCertif'ProSanté'

Dans chacun des 4 blocs de la certification périodique, les médecins devront avoir validé des actions, définies pour chacune dans les attendus du CNP figurant dans le tableau du référentiel sur la période d'un cycle de certification.

Outre les attendus du CNP et critères d'éligibilité pour chaque type d'action, le tableau du référentiel du CNP de Médecine Vasculaire mentionne également les éléments de preuve qui seront à fournir pour la validation d'une action.

Chaque action a pour le moment la même "valeur" : il n'y a pas d'action "majeure" ou "mineure" ni système de pondération des actions du référentiel de certification. La mise en place d'une pondération des actions fera l'objet de réflexions ultérieures de la Commission Professionnelle des médecins du CNCP.

Les actions validées par chaque spécialiste seront intégrées dans espace personnel du téléservice 'MaCertif'ProSanté', piloté par l'Agence du numérique en santé. Le flux sera le plus automatisé possible pour éviter toute saisie inutile de données par le médecin et pour faciliter le suivi et l'accompagnement par le CNP.

La validation finale d'un cycle de certification sera assurée par l'Ordre des Médecins : cette validation ouvrira de facto le cycle suivant.

Le suivi du référentiel sera assuré par le comité scientifique de la certification périodique du CNP de Médecine Vasculaire avec intégration ou suppression d'actions en fonction des évolutions scientifiques ou technologiques de la spécialité, des évolutions pédagogiques ou méthodologiques

L'enjeu sociétal de la certification périodique des professionnels de santé est à l'évidence qualitatif : améliorer la qualité des pratiques professionnelles, la qualité des soins et donc la santé de la population. L'enjeu personnel est une valorisation au fil de l'eau et de façon la plus simple possible de toutes les actions que les médecins réalisent déjà dans divers contextes pour qu'elles s'intègrent simplement dans ce nouveau dispositif.

Le CNP de Médecine Vasculaire a œuvré pour la mise en place de dispositif en coordination avec la FSM et assurera l'information des spécialistes et la promotion du dispositif pour permettre une montée en charge de la certification dans les toutes prochaines années, en particulier auprès des plus jeunes médecins, les premiers concernés. Le CNP de Médecine Vasculaire devra aussi assurer l'accompagnement des professionnels qui le souhaitent pour accomplir leur parcours de certification et participer, avec la Commission Professionnelle des médecins du Conseil National de Certification Périodique (CNCP), à une évaluation de l'impact du dispositif de certification sur la qualité des soins.

Bloc 1 : Actualiser les connaissances et les compétences

	Types d'actions	Attendus méthodologiques du CNP	Eléments de preuve
1.1	Actions de formation au titre du DPC ou programmes intégrés publiées par l'ANDPC, dans le cadre des OP de médecine vasculaire, proposées par un ODPC https://www.agencedpc.fr/formations-dpc-rechercher-un-dpc	Publiées par l'ANDPC : en annexe 2 liste des actions A destination des médecins vasculaires Participation comme apprenant ou formateur Minimum de 2 DPC sur 6 ans pour valider une action Éligibilité de fait (fiche méthode HAS, décret du 22 mars 2024)	Transmis par ANDPC Transmis par l'ODPC
1.2	Actions de formation , à caractère scientifique ou professionnel, dispensées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (congrès de niveau national, à une journée d'une association régionale, formation)	Voir en annexe 3 la liste actualisée des congrès et autres formations de médecine vasculaire de niveau national ou international, des journées régionales de formation Participation comme apprenant ou formateur (y compris communication orale lors d'une session scientifique) POUR LES CONGRÈS : minimum équivalent d'une journée de 2 fois 4 heures ; au moins 2 congrès différents sur 6 ans pour valider UNE ACTION POUR LES FORMATIONS HORS CONGRÈS : participation à au moins 3 sessions de FMC par an durant au moins 2 ans sur la durée de 6 ans Conforme aux critères d'éligibilité de la FSM	Attestation de présence fournie par l'organisateur et transmise par l'organisateur ou par le médecin
1.3	Formations diplômantes ou certifiantes organisées par les universités ou autres	Listes des formations <u>validées par le CNP</u> (DU, DIU, Master...), à fournir en annexe 4 Éligibilité de fait (décret du 22 mars 2024)	Attestation de diplôme ou de certification fournie par l'université
1.4	Activités d'enseignement délivrées dans le cadre d'une université	Cours délivré dans un Master 2 appartenant à la liste validée par le CNP Cours délivré dans un DU/DIU de la liste validée par le CNP	Attestation fournie par l'université ou déclaration sur l'honneur par le médecin
1.5	Activités de recherche (participation à des études cliniques ou épidémiologiques institutionnelles, dans le cadre d'une unité de recherche labellisée par un EPST, d'une université, d'un appel d'offre international)	Investigateur principal d'un protocole de recherche clinique ayant répondu favorablement à un appel d'offres INSTITUTIONNEL (PHRC, APPEL D'OFFRES EUROPÉEN, Institut de Recherche, Université...) Investigateur principal d'un protocole de recherche épidémiologique ayant répondu favorablement à un appel d'offres INSTITUTIONNEL (PHRC, APPEL D'OFFRES EUROPÉEN, Institut de Recherche...)	Déclaration sur l'honneur du médecin investigateur

1.6	Formation à la Maîtrise de stage universitaire	Formation proposée par l'ANDPC Cycle de formation MSU dans une Université dispensant cette formation pour les médecins vasculaires	Attestation fournie par l'ANDPC ou par l'université
1.7	Publications ou revues de lecture ou commentaires d'articles dans des revues référencées à comité de lecture indépendant	Article de médecine vasculaire publié dans une revue scientifique référencée, à comité de lecture Revues indexées ou avec comité de lecture Position de 1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} ou de dernier ou avant-dernier auteur	Transmission du fichier pdf de l'article publié ou sous presse, du résumé de la communication
1.8	Participation effective au comité éditorial de revues scientifiques	Participation au comité éditorial de revues scientifiques à comité de lecture en médecine vasculaire Revues indexées ou avec comité de lecture Soit activité de rédacteur en chef ou adjoint, soit activité de révision d'un minimum de 3 articles par an poursuivie pendant la période de 6 ans en annexe 5	Transmission des fichiers pdf de relecture d'articles fournies par l'(les)éditeur(s) de la (des) revue(s)
1.9	Participation à des réunions formalisées de revue bibliographique, de type "journal club"	Participation à au moins 6 réunions sur le cycle de certification Réunions bibliographiques conformes à la fiche méthode HAS Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Attestation fournie par le chef de service ou déclaration sur l'honneur par le médecin
1.10	Test de lecture d'une revue médicale réussi	Participation à au moins 6 réunions sur le cycle de certification Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Déclaration sur l'honneur par le médecin
1.11	Action " hors liste "	Conforme à une fiche méthode HAS ou aux critères d'éligibilité de la FSM Action évaluée et validée a priori ou a posteriori par le CNP	Attestation de validation de l'action transmise par le CNP

Bloc 2 : Renforcer la qualité des pratiques et des soins

	Types d'actions	Attendus méthodologiques du CNP	Eléments de preuve
2.1	Participation régulière à un registre de pratiques, observatoire, base de données de la spécialité	Conception d'un nouveau registre ou participation active durant la durée de vie du registre avec un minimum de 2 ans avec inclusion d'un minimum de 10 patients sur la durée de participation au registre Éligibilité de fait (fiche méthode HAS) Liste des registres validés par le CNP en annexe 6	Transmis par la plateforme du registre ou déclaration sur l'honneur
2.2	Actions d'analyse de pratiques ou programmes intégrés au titre du DPC publiées par l'ANDPC https://www.agencedpc.fr/formations-dpc-rechercher-un-dpc	Publiées par l'ANDPC : voir en annexe 2 À destination des médecins vasculaires Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Transmis par ANDPC
2.3	Actions d'analyse de pratiques ou programmes intégrés dispensées par des organismes de formation labellisés Qualiopi	Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Attestation de présence fournie par l'organisateur et transmise par le médecin ou par l'organisateur
2.4	Actions d'amélioration des pratiques organisées au sein des établissements de santé (RMM, RCP, CREX, patients traceurs, etc.)	Pour les RCP : participation à un cycle de réunions (minimum de 4 par an) Pour les RMM: Participation à un cycle de réunions (minimum de 2 par an)	Attestation de participation fournie par l'organisateur et transmise par le médecin ou par l'organisateur
2.5	Exercice coordonné et protocolé d'une équipe pluri professionnelle de soins en ambulatoire	Participation active poursuivie pendant un minimum de 2 ans Éligibilité de fait (fiche méthode HAS) A valider par le CNP	Attestation de participation fournie par l'organisateur et transmise par le médecin ou par l'organisateur
2.6	Suivi d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins	Participation poursuivie pendant un minimum de 2 ans Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Attestation de participation fournie par l'organisateur et transmise par le médecin ou par l'organisateur
2.7	Participation à un réseau de vigilance	Participation poursuivie pendant un minimum de 2 ans	Attestation de participation fournie par l'administrateur du réseau et transmise par le médecin

2.8	Gestion des risques en équipe	Participation poursuivie pendant un minimum de 2 ans Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Attestation de participation fournie par l'organisateur et transmise par le médecin ou par l'organisateur
2.9	Actions d'amélioration des pratiques et Travaux d'expertise se déroulant dans un cadre de traçabilité, de rigueur et d'indépendance (sociétés savantes, CNP, universités et instituts de formation des professionnels de santé, CHU, instituts de recherche, HAS, ANSM, autres agences intervenant dans le domaine de la santé, agences européennes)	Expertise de projets médicaux, de projets de recherche Minimum de 2 projets expertisés pour valider UNE action Conforme aux critères d'éligibilité de la FSM	Attestation de participation fournie par l'organisateur et transmise par le médecin
2.10	Activité d'encadrement dans la cadre de la Maîtrise de stage universitaire ou tutorat	Encadrement/tutorat dans le cadre d'un 3 ^{ème} cycle de formation médicale Participation cumulée équivalente à 6 mois sur un cycle de certification Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Attestation fournie par un responsable hiérarchique transmise par le médecin ou déclaration sur l'honneur
2.11	Activités de recherche (participation à des études cliniques ou épidémiologiques institutionnelles) effectuées dans le cadre d'une unité de recherche labellisée par un EPST, d'une université, d'un appel d'offre international	Participation comme investigateur principal ou inclusion ou adressage d'un minimum de 10 patients dans un protocole académique Conforme aux critères d'éligibilité de la FSM	Attestation fournie par un responsable hiérarchique transmise par le médecin ou déclaration sur l'honneur
2.12	Publications ou revues de lecture ou commentaires d'articles dans des revues référencées à comité de lecture indépendant	Publications dans le domaine de la médecine vasculaire Revues indexées ou avec comité de lecture Position de 1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} ou de dernier ou avant-dernier auteur	Transmission du fichier pdf de l'article publié ou sous presse, du résumé de la communication
2.13	Participation effective au comité éditorial de revues scientifiques	Dans le domaine de la médecine vasculaire Revues indexées ou avec comité de lecture Soit activité de rédacteur en chef ou adjoint, soit activité de révision d'un minimum de 3 articles par an poursuivie pendant la période de 6 ans	Transmission des fichiers pdf de relecture d'articles fournies par par l'(les)éditeur(s) de la (des) revue(s)
2.14	Patient traceur	Participation à un minimum de 4 réunions Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Attestation de présence aux réunions
2.15	Action "hors liste"	Conforme à une fiche méthode HAS ou aux critères d'éligibilité de la FSM Action évaluée et validée a priori ou a posteriori par le CNP (fiche en cours d'évaluation)	Attestation de validation de l'action transmise par le CNP

Bloc 3 : Améliorer la relation avec les patients

	Types d'actions	Attendus méthodologiques du CNP	Eléments de preuve
3.1	Actions de formation sur le thème de la relation patient délivrées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par un ODPC ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation	Soit actions publiées par l'ANDPC à destination des médecins vasculaires (liste des actions actualisées en annexe 2) : éligibilité de fait (fiche méthode HAS) Soit action de formation par un autre organisme : minimum d'une journée de participation et conformité de la réunion aux critères d'éligibilité de la FSM	Transmis par ANDPC Attestation de présence fournie par l'organisateur et transmise par l'organisateur ou par le médecin
3.2	Formations diplômantes ou certifiantes sur le thème de la relation patient organisées par les universités	Liste des formations en annexe 4	Attestation de diplôme ou de certification fournie par l'université
3.3	Participation régulière à un registre de pratiques, observatoire, base de données de la spécialité, intégrant des données patients	Liste des registres en annexe 6 ; poursuivie pendant la période de 6 ans Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Transmis par la plateforme du registre ou déclaration sur l'honneur
3.4	Action réalisée dans le cadre d'une association d'usagers du système de santé agréée	Liste actualisée des associations agréées, annexe 7 , actions et attendus préconisés par le CNP annexe 8	Attestation fournie par l'association d'usagers et transmise par le médecin
3.5	Conception et participation à la mise en place de programmes associant des patients notamment l'éducation thérapeutique du patient	Élaboration d'un programme d'éducation thérapeutique [ETP] ou participation à 4 réunions d'un programme d'ETP pendant la période de 6 ans Programme EPT labellisé par une ARS annexe 8	Attestation fournie par l'ARS (élaboration d'un programme ETP) ou par l'organisateur d'un programme ETP et transmise par le médecin
3.6	Participation à un dispositif d'annonce : diagnostic d'un cancer, dommage associé aux soins, mauvaise nouvelle, maladie chronique	Selon un cadre formalisé annexe 8	Attestation de présence et protocole fournis par l'organisateur du dispositif et transmise par le médecin

3.7	Participation à des groupes d'échange et d'analyse entre pairs , permettant de travailler sur des situations cliniques devant et avec ses pairs centrés sur la relation avec le patient, en particulier dans le cadre de la prise en charge de la souffrance morale et physique des patients	Préciser les actions et attendus préconisés par le CNP en annexe 8	Attestation de participation
3.8	Patients traceurs	Participation à un minimum de 4 réunions Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Attestation de présence aux réunions patient traceur
3.9.	Acquérir une connaissance du numérique en santé et de ses usages en termes d'amélioration des pratiques et des parcours de soins, incluant la relation avec le patient, et développer une démarche de gestion des risques dans ce domaine	Participation à une ou plusieurs réunions comptabilisant en tout au moins 8 heures de présence ou de visio sur le cycle de 6 ans en temps qu'orateur ou participant annexe 9	Attestation de l'organisme de formation
3.10.	Faciliter le partage d'expériences interprofessionnelles et de bonnes pratiques pour améliorer la prise en charge notamment des patients vulnérables, et de la fin de vie, et lutter contre l'inégalité d'accès aux soins et les discriminations	Participation à une ou plusieurs réunions comptabilisant en tout au moins 8 heures de présence ou de visio sur le cycle de 6 ans en temps qu'orateur ou participant	Attestation de l'organisme de formation
3.11	Action "hors liste"	Conforme à une fiche méthode HAS ou aux critères d'éligibilité de la FSM Action évaluée et validée a priori ou a posteriori par le CNP (fiche en cours d'évaluation)/valider par le CNP	Attestation de validation de l'action transmise par le CNP

Bloc 4 : Mieux prendre en compte sa santé personnelle

	Types d'actions	Attendus méthodologiques du CNP	Eléments de preuve
4.1	Actions de formations sur le thème de la santé personnelle du médecin délivrées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par un ODPC ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation https://www.agencedpc.fr/formations-dpc-rechercher-un-dpc	Soit actions publiées par l'ANDPC à destination des médecins vasculaires : éligibilité de fait (fiche méthode HAS) Soit action de formation par un autre organisme : minimum d'une journée de participation et conformité de la réunion aux critères d'éligibilité de la FSM en annexe 2	Transmis par ANDPC Attestation de présence fournie par l'organisateur et transmise par l'organisateur ou par le médecin
4.2	Avoir un médecin traitant (ou du travail)	hors autodéclaration ou parent au 1er degré) ET l'avoir consulté pendant la période de certification	Attestations du médecin traitant (ou du travail)
4.3	Auto-évaluation de son état de santé et son suivi, avec propositions d'outils de suivi ou de prise en charge pour toute action qui permettrait de faire de l'"auto-repérage" ou de l'"auto-dépistage"	Renseignement de 3 questionnaires sur la période de 6 ans Propositions de questionnaires et d'outils de suivi en annexe 10	Déclaration sur l'honneur transmise par le médecin
4.4	Participation à des groupes d'échange et d'analyse entre pairs, permettant de travailler sur la santé personnelle du médecin	Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Attestation de participation
4.5	Actions de gestion des risques professionnels délivrées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par un ODPC ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation	en annexe 2	Attestation de participation remise par l'organisme organisateur
4.6	Actions de prévention en santé personnelle	Minimum de 2 actions par an sur un cycle de certification	Attestation ou déclaration sur l'honneur transmise par le médecin
4.7	Programme intégré au titre du DPC ou dispensées par des organismes de formation labellisés Qualiopi (p.ex. TCS, simulation en santé...)	en annexe 2	Attestation de participation transmise par l'organisateur
4.8	Action "hors liste"	Conforme à une fiche méthode HAS ou aux critères d'éligibilité de la FSM Action évaluée et validée a priori ou a posteriori par le CNP	Attestation de validation de l'action transmise par le CNP

ANNEXES au référentiel de certification périodique pour les médecins spécialistes du CNP de Médecine Vasculaire (CNPMV)

Liste des abréviations et acronymes

ANDPC : Agence Nationale du Développement Professionnel Continu
ANSM : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé
CLIN : Comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN)
CNCP : Conseil National de Certification Périodique
CREX : Comité de Retour d'Expérience
CS : Conseil Scientifique
DIU : Diplôme Inter Universitaire
DPC : Développement Professionnel Continu
DU : Diplôme Universitaire
FMC : Formation Médicale Continue
FSM : Fédération des Spécialités Médicales
HAS : Haute Autorité de Santé
HCSP : Haut Conseil de la Santé Publique
ODPC : Organisme de Développement Professionnel Continu
OP : Orientations Prioritaires
RCP : Réunion de Concertation Pluridisciplinaire
RMM : Revue de mortalité et de morbidité
CNPMV : Conseil National Professionnel de Médecine Vasculaire
SFMV : Société Française de Médecine Vasculaire
CFPV : Collège Français de Médecine Vasculaire
SFP : Société Française de Médecine Vasculaire
AMEVA : Association des médecins vasculaires hospitaliers

ANNEXE 1

Composition du conseil scientifique du CNPMV

Denis Wahl, *Sophia Bensedrine, Christophe Bonnin, Elisabeth Chevrier, Catherine Gaillard*

ANNEXE 2

ANNEXE 2 : Liste actualisée 2024-2025 des actions au titre du DPC publiées par l'ANDPC, en précisant pour chaque action le ou les blocs (1 à 4) auxquels elle se réfère

Toutes les actions listées pour les médecins vasculaires sur le site de l'ANDPC

Orientations prioritaires du DPC validées par l'ANDPC (Arrêté du 7 septembre 2022 définissant les orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu pour les années 2023 à 2025)

Orientations prioritaires en médecine vasculaire :

- Orientation n° 230 : Prise en charge de la maladie thrombo-embolique veineuse,
- Orientation n° 231 : Prise en charge des varices,
- Orientation n° 232 : Dépistage, prise en charge et suivi des patients dyslipidémiques,
- Orientation n° 233 : Prise en charge des maladies vasculaires athéromateuses.

Organisme 4075

Amélioration de la prise en charge de la thrombose veineuse superficielle Format: Mixte Durée **Bloc 1 et bloc2**
Pertinence des contrôles échodoppler des thromboses veineuses Format: Mixte **Bloc 1 et bloc2**
Optimiser la prise en charge de l'artériopathie oblitérante des membres inférieurs chez les patients diabétiques Format: Mixte **Bloc 1 et bloc2**
Optimiser la prise en charge de l'artériopathie oblitérante des membres inférieurs au stade d'ischémie d'effort Format : Mixte **Bloc 1 et bloc2**
Groupe d'échange de pratique sur la maladie thrombo embolique veineuse en classe virtuelle Format: Classe virtuelle **Bloc2**
Groupe d'échange de pratique sur la maladie athéromateuse en classe virtuelle Format: Classe virtuelle **Bloc2**
Amélioration de la surveillance des endoprothèses aortiques Format: Non présentiel **Bloc 1**
Amélioration du contrôle écho doppler des endoprothèses aortiques_ Format: Non présentiel **Bloc2**
Amélioration du traitement thermique des veines saphènes Format:Non présentiel **Bloc2**
Complications du traitement des varices , y compris les urgences vitale Format : mixte **Bloc1**
Améliorer le dépistage des facteurs de risque cardiovasculaire de la femme jeune Format: mixte **Bloc 1 et bloc2**
Améliorer la prise en charge des thromboses veineuses distales Format: mixte **Bloc 1 et bloc 2**

Organisme 5720

Repérage et prise en charge du risque cardiovasculaire, Format: Mixte **Bloc 1 et bloc2**
Parcours de soins du patient malade rénal chronique, Format: Mixte **Bloc 1 et bloc2**
Repérage et prise en charge du risque cardiovasculaire, Format: Mixte **Bloc 1 et bloc2**
Classe virtuelle - Parcours de soins du patient malade rénal chronique, Format: Mixte **Bloc 1 et bloc2**
Prescription de l'activité physique adaptée Format: Mixte **Bloc 1 et bloc2**
Prescription de l'activité physique adaptée - Évaluez vos pratiques professionnelles Format: Non présentiel **Bloc 1 et bloc2**
Classe virtuelle - Repérage et prise en charge du risque cardiovasculaire chez la femme Format: Mixte **Bloc 1 et bloc2**
Prescription de l'activité physique adaptée Format: Mixte **Bloc 1 et bloc2**
Repérage et prise en charge du risque cardiovasculaire Format: Mixte **Bloc 1 et bloc2**
Parcours de soins du patient malade rénal chronique Format: Mixte **Bloc 1 et bloc2**
Annonce d'une maladie chronique chez l'adulte Format: Présentiel **Bloc 3**
[Appréhension des enjeux liés à la santé environnementale](#), Format : Présentiel **Bloc 4**
Formation aux 42h pour la dispensation de l'éducation thérapeutique du patient Format: Présentiel **Bloc 1, bloc3**

Organisme 1187

Diagnostic et prise en charge de la varicose pelvienne de la femme Format: Mixte **Bloc 1 et bloc2**
Juste prescription d'un bilan de thrombophilie chez la femme Format: Mixte **Bloc 1 et bloc2**
Sténose carotidienne : comment la dépister et la prendre en charge ? Format: Présentiel **Bloc1**
Traitement de la maladie thromboembolique veineuse, en particulier dans les situations complexes Format: Présentiel **Bloc1**
Prise en charge diagnostique et thérapeutique des varices saphènes Format: Présentiel **Bloc1**

Organisme 9262	Diagnostic et prise en charge des acrosyndromes vasculaires, Format: Mixte Bloc 1 et bloc2 Prise en charge de la thrombose veineuse profonde chez un patient ayant un cancer actif (Présentiel) Format: Présentiel Bloc 1 Prescrire et suivre la contraception chez la femme à risque cardio-vasculaire Format: Non présentiel Bloc 1 Pertinence des soins pour les veines saphènes et les récidives Format: Non présentiel Bloc 1 Pertinence des soins pour les veines saphènes et les récidives (Présentiel) Format: Présentiel Bloc1
Organisme 8739	Prise en charge des maladies vasculaires athéromateuses Format: Mixte Bloc1 La prise en charge thérapeutique de l'artériopathie oblitérante des membres inférieurs Format: Présentiel Bloc 1 Réadaptation vasculaire dans la prise en charge thérapeutique des l'artériopathie oblitérante des membres inférieurs Format: Présentiel Bloc1 Prise en charge de la maladie thromboembolique veineuse (MTEV) Format: Mixte Bloc1
Organisme 2342	Amélioration de la prévention, du repérage et des prises en charge du risque cardio vasculaire Format mixte Bloc 1
Organisme 1253	Repérage et prise en charge du risque cardio-vasculaire (Pluriprofessionnelle) Format: Présentiel Bloc 1 Dépistage, prise en charge et suivi des patients dyslipidémiques Format: Présentiel Bloc 1
Organisme 1451	Le sport santé déploiement de l'activité physique adaptée Format: Mixte Bloc 1 et bloc2 Le sport santé déploiement de l'activité physique adaptée Format: Non présentiel Bloc 1 et bloc2
Organisme 7629	Classe virtuelle: Conseiller et prescrire une Activité Physique Adaptée (APA) à ses patients Format: Mixte Bloc 1 et bloc2 Conseiller et prescrire une Activité Physique Adaptée (APA) à ses patients Format: Mixte Bloc 1 et bloc2 Classe virtuelle: Activité Physique Adaptée (APA), recommandations d'une prescription adaptée Format: Mixte Bloc1 Activité Physique Adaptée (APA), recommandations d'une prescription adaptée Format: Mixte Bloc1
Organisme 8243	Prescription de l'activité physique adaptée Format: Présentiel Bloc 3 Prescription de l'activité physique adaptée Format: Classe virtuelle Bloc 3
Organisme 2057	Promotion de l'activité physique adaptée, Format: Présentiel Bloc 3
Organisme 1553	Prévention et gestion d'un accident médicamenteux en service de chirurgie et/ou médecine Format: Mixte Bloc2
Organisme 9224	Les fondamentaux de l'Education Thérapeutique du Patient - Classe virtuelle Format: Classe virtuelle Bloc 3 Les fondamentaux de l'Education Thérapeutique du Patient Format: Présentiel Bloc 3

Organisme 1378	Dispenser l'éducation thérapeutique du patient Format: Présentiel Bloc3 Dispenser l'éducation thérapeutique du patient Format: Mixte Bloc 3
Organisme 1552	Formation certifiante pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient Format: Présentiel Bloc 1, bloc3
Organisme 6281	Savoir dispenser l'éducation thérapeutique du patient, Format: Présentiel Bloc 3 Pratiquer l'éducation thérapeutique du patient, Format:Présentiel Bloc 3
Organisme 1851	Fondamentaux de l'éducation thérapeutique, Format: Présentiel Bloc 3
Organisme 4065	Prise en charge du tabagisme : accompagnement des patients fumeurs, Format: Présentiel Bloc 3
Organisme 4756	Sensibiliser à la santé environnementale, Format: Présentiel Bloc 4
Organisme 3341	Education Thérapeutique du Patient , Format:Présentiel Bloc 3
Organisme 4697	Dispenser l'éducation thérapeutique du patient (ETP), Format:Présentiel Bloc3
Organisme 7655	Savoir dispenser l'Education thérapeutique du patient, Format: Présentiel Bloc 3
Organisme 2923	Formation ETP - 100% à distance Format: Mixte Bloc 3 Formation ETP - 100% à distance Format: Présentiel Bloc 3
Organisme 1001	Education thérapeutique et maladies chroniques - UTEPP CHU Bordeaux Format: Présentiel Bloc 3 Education thérapeutique du patient et maladie chronique Format: Présentiel Bloc 3
Organisme 5058	Mettre en place une démarche d'éducation thérapeutique, Format:Présentiel Bloc 3
Organisme 7655	Savoir dispenser l'Education thérapeutique du patient, Format:Présentiel Bloc 3
Organisme 1400	Annonce d'un diagnostic grave, d'une limitation ou d'un arrêt thérapeutique : enjeux, techniques d'annonce, cadre réglementaire, place Des soignants. Mises en situation avec acteurs professionnels, Format: Mixte Bloc 2 et bloc 3

ANNEXE 3

ANNEXE 3 : Liste des congrès et autres formations validées par le CNP se réfèrent au BLOC 1

- Congrès de la Société Française de Médecine vasculaire (SFMV) Qualiopi
- Journées de la Société Française de Phlébologie (SFP)
- Congrès du Collège Français de Pathologie Vasculaire (CFPV) Qualiopi
- Ateliers Vasculaires Inter-Sociétés (AVIS MEDICAL) Qualiopi
- Congrès du GITA (Groupe Interdisciplinaire Trousseau sur les Thromboses)
- Journées de l'Association des Médecins Vasculaires Hospitalier (aMéVaH)
- American Venous Forum
- Cours-Congrès de la Société Francophone de l'Abord Vasculaire
- ESVM Annual Congress
- European Atherosclerosis Society annual Congress EAS
- IUA World Congress (Porto 2024)
- IUP World Congress (Miami)
- Paris Vascular Insights
- European Society of Cardiology (sessions vasculaires)
- International Society on Thrombosis and Haemostasis
- Journées Françaises ou Européennes d'HTA

Les autres congrès (Européens, Internationaux...) devront être signalés au titre d'action libre à valider au cas par cas par le CNP.

ANNEXE 4

ANNEXE 4 : Liste des formations diplômantes ou certifiantes validées par le CNP (DU, DIU, Master...),

Ces formations se réfèrent au bloc 1

DIU

- DIU techniques endoveineuses
- DIU Imagerie vasculaire non invasive
- DIU HTA, risque cardiovasculaire et rénal
- DIU Maladies cardiovasculaires du sujet âgé
- DIU Pathologie neurovasculaire
- DIU francophone d'hémostase et thrombose
- DIU Tabacologie et aide au sevrage tabagique
- DIU Prise en charge des troubles de l'érection
- DIU Angioplastie périphérique artérielle et veineuse (APAV)
- DIU de Lasers Médicaux
- DIU Sommeil

DU

- DU Thrombose clinique
- DU Thromboses et hémorragies, de la biologie à la clinique
- DU thrombose, hémostase en hématologie (T2H)
- DU : Maladies vasculaires rares et génétiques
- DU Plaies et cicatrisations
- DU Nutrition et maladies métaboliques
- DU Le pied diabétique
- DU – COMPORTH : Compression médicale et gestion des immobilisations en orthopédie

Liste de DIU pour le bloc 3 :

- DU / DIU Partenariat Patients - Professionnels en santé, Relation Médecins-Soignants/patients – Expérience patient
- DU / DIU Éthique Médicale, DIU Éthique en santé, Éthique appliquée à la santé
- DU Éthique, Soins, Santé et Société. Université de Paris-Saclay (<https://www.medecine.universite-paris-saclay.fr/formations/formation-continue/les-diplomes-duniversite-du-et-diu-du-ethique-et-pratiques-de-la-sante-et-des-soins>)
- DIU Éthique des pratiques du soin. Université de Montpellier (<https://du-diu-facmedecine.umontpellier.fr/diplome-ethique-des-pratiques-du-soin-41>)
- DU Éthique médicale et relation de soins. Université de Rennes (<https://formations.univ-rennes.fr/parcours/diplome-duniversite-ethique-medecale-et-relation-de-soin>)
- DU Éthique de la Santé. Université de Lille (<https://fmms.fr/formations/du-ethique-de-la-sante/>)
- DU Éthique en Santé. Espace de Réflexion Éthique Auvergne Rhône-Alpes, Université de Lyon (<https://ereara.com/formations/diu-ethique-en-sante/>)
- DU d'Éthique : Soins et santé dans une société pluraliste. Accompagner, discerner, décider. Institut Catholique de Paris, THEOLOGICUM, Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses (<https://www.icp.fr/formations/diplomes-universitaires/du-dethique-soin-et-sante-dans-une-societe-pluraliste-accompagner-discerner-decider>)
- DIU Éthique en Santé. Université de Toulouse (<https://www.univ-tlse3.fr/decouvrir-nos-diplomes/diu-ethique-en-sante>)
- DU Éthique appliquée à la santé. Université de Nantes (<https://sante.univ-nantes.fr/loffre-de-formation/formation-continue/du-ethique-appliquee-a-la-sante>)

VALIDATION DU – DIU Proposition de fiche d'évaluation de DU DIU (en cours de validation) si hors de la liste proposée par le CNP

NOM	
UNIVERSITE(S)	
DIU reconnu par le CNOM	OUI / NON
CONDITIONS D'ADMISSION	
Pré-requis professionnel	OUI / NON
Validation inscription par conseil pédagogique / jury	OUI / NON
Examen probatoire	OUI / NON
CONTENU	
Durée de la formation	
an(s)	VN / NA
semestres	VN / NA

semaines	VN / NA
Formation théorique présentielle	OUI / NON
E-learning	OUI / NON
Nombre d'heures d'enseignement théorique	VN/ NA
Nombre d'heures obligatoires enseignement théorique	VN / NA
Participation à des séminaires / congrès	OUI / NON
Stages pratiques dans un ou des service(s) agréé(s)	OUI / NON
Stages pratiques nombre d'heures	VN / NA
Stages pratiques durée / pratique minimale	OUI / NON / NA
Nombre d'heures d'enseignement pratique	VN/ NA
Projet tuteuré	OUI / NON
Ateliers de formation	OUI / NON
CONTROLE DES CONNAISSANCES	
Contrôle continu	OUI / NON
Examen final écrit	OUI / NON
Examen final oral	OUI / NON
Autre modalité (ex : RSCA, ..)	OUI / NON
Mémoire	OUI / NON
Note éliminatoire	OUI / NON
Epreuve pratique	OUI / NON

RSCA : Récit de Situation Clinique Authentique

Master

Master BIP M2 "Biologie Vasculaire, Athérosclérose, Thrombose et Hémostasie" BiVATH, Université Paris

ANNEXE 5

ANNEXE 5 : Liste des revues scientifiques validée par le CNP pour participation au comité éditorial

- Article de médecine vasculaire publié dans une revue scientifique référencée, à comité de lecture
- Article de médecine vasculaire publié dans la LMV

ANNEXE 6

ANNEXE 6 : Liste actualisée des registres pratiques, observatoires, bases de données de la spécialité,

Participation aux registres de médecine vasculaire (PREMs), ces actions se réfèrent au bloc 2 et au bloc 3

- Registre traitements thermiques endoveineux de la SFMV (DOQBOARD)
- AUTRES

ANNEXE 7

ANNEXE 7 : Liste actualisée des associations d'usagers du système de santé agréées pour la spécialité

ASSOCIATION VIVRE MIEUX LE LYMPHOEDEME
ASSOCIATION FRANCAISE DU GOUGEROT-SJOREN ET DES SYNDROMES SECS
ASSOCIATION DES SCLERODERMIQUES DE France
ASSOCIATION FRANCAISE DES MALADES ET OPERES CARDIOVASCULAIRES
ASSOCIATION France VASCULARITES
ASSOCIATIONS DE PATIENTS POUR MIEUX VIVRE AVEC SA MALADIE CARDIOVASCULAIRE
ASSOCIATION TAKAYASU France
SED in France ASSOCIATION POUR LES SYNDROMES D' EHLERS-DANLOS
VEDS France ASSOCIATION POUR LES SYNDROMES D' EHLERS-DANLOS VASCULAIRES
ASSOCIATION FRANCE AVC

ANNEXE 8

ANNEXE 8 : Actions et attendus préconisées par le CNP (en adéquation avec une fiche-méthode de la HAS) pour la conception et participation à la mise en place de programmes associant des patients notamment « Education thérapeutique du patient »

par exemple les ETP de médecine vasculaire et aussi ETP Sclérodermie systémique (ESCLOR en Lorraine)

- Participation à des groupes d'échange et d'analyse entre pairs centrés sur la relation avec le patient

ANNEXE 9

ANNEXE 9 : Actions et attendus préconisées par le CNP pour l'acquisition de connaissances du numérique en santé

- élaboration ou implication active dans des programmes de e-santé (télémédecine, télésoin, santé mobile...)
- actions de FMC ou programme intégré proposées par ODPC et validées par l'ANDPC pour acquisition de connaissance du numérique en santé

ANNEXE 10

ANNEXE 10 Liste actualisée d'actions de prévention en santé :

- suivi de la tenue à jour de ses vaccinations personnelles
- participation aux actions nationales de dépistage organisé des cancers selon sa situation de santé personnelle (cancer du sein, du colon, du poumon)
- activités physiques
- activités culturelles en tant qu'acteur
- participation à une activité caritative ou de coopération
- action en santé nutritionnelle
- prise de congé parental
- prise d'au moins 5 semaines de congés pendant l'année
- souscription à une assurance complémentaire (mutuelle)
- souscription à une assurance prévoyance (indemnités journalières)
- souscription à une assurance perte d'exploitation

- Auto-questionnaire « santé du professionnel » proposé par la HAS, décliné en 4 domaines : santé globale (à refaire tous les deux ans), vie professionnelle , vie extra-professionnelle, prise en compte de son état de santé dans son exercice

https://www.has-sante.fr/icms/p_3485914/fr/auto-questionnaires-sante-du-professionnel-2023-10-31

- Participer à une formation concernant la santé personnelle du médecin
- Participation à une action de formation pour la protection du médecin (prévention des TMS)
- prévention en cas d'exposition accidentelle au sang